Ici on agit! Sciences

Ain

Le marais de Vaux retrouve sa nature première

Longtemps perçu comme un lieu insalubre, le marais de Vaux s'était asséché au fil des années. Sous l'impulsion du Conservatoire des espaces naturels, soutenu par les pouvoirs publics, le deuxième plus grand marais de l'Ain derrière Lavours, retrouve petit à petit son rôle d'éponge et de refuge pour la biodiversité.

Pierre-Yves Royet - 27 juil. 2023 à 06:00 | mis à jour le 27 juil. 2023 à 11:25 - Temps de lecture : 3 min



Un cheminement d'une longueur d'un kilomètre a été créé au cœur du marais. À l'horizon 2024, des panneaux d'interprétation permettront de tout savoir sur le lieu et sur la biodiversité qu'il abrite. Photo Pierre-Yves Royet

Espace, naturel, sensible. Le marais de Vaux, situé dans le Bugey, sur le territoire de la commune Plateau d'Hauteville, coche toutes les cases. Le lieu, longtemps considéré comme insalubre ou comme gardemanger de secours servant à nourrir du bétail était voué, il y a quelques années de cela, à une inéluctable disparition. La faute à l'intervention humaine et son obsession de rendre le lieu moins humide et donc plus exploitable.

À l'heure où le manque d'eau et la sécheresse, provoquée par le réchauffement climatique, occupent tous les esprits, cette démarche, contre-nature, paraît insensée. Au marais de Vaux, l'action du Conservatoire des espaces naturels (CEN), soutenu par les pouvoirs publics, a permis de faire machine arrière.

Classé en espace naturel sensible par le Département en 2016, le marais fait l'objet de toutes les attentions depuis près de dix ans. Dès 2016, les communes d'Hauteville et Cormaranche-en-Bugey puis Haut-Bugey agglomération ont porté des programmes de mise en séparatif de leur réseau d'assainissement.

« C'était le préalable indispensable pour qu'au bout du tuyau d'assainissement, il y ait le moins de pertes possible d'effluents dans le marais, pour que la station d'épuration puisse optimiser son fonctionnement pour qu'il n'y ait pas de rejets dans le milieu naturel », explique Philippe Emin, conseiller départemental du canton et maire du Plateau d'Hauteville.

Une fois cette étape passée, les grandes manœuvres ont pu commencer dans le cadre d'un projet de territoire initié par l'Agence de l'eau. Aux manettes : le Conservatoire des espaces naturels (CEN), placé sous la responsabilité de Sylvie Duret. « On a imaginé un projet pour restaurer ce marais, pour lui donner de la fonctionnalité, qu'il puisse retrouver ses rôles naturels de zone humide. »

Le deuxième plus grand marais de l'Ain

Parmi les missions invoquées : le rôle « d'éponge » du site, censé « redonner de l'eau au moment où c'est plus sec, mais aussi retenir de l'eau au moment des inondations ». Autre vertu : « La filtration de l'eau pour contribuer à l'épuration naturelle des eaux ».

Pas une mince affaire, pour un site de près de 130 hectares. Une surface qui fait de Vaux, le deuxième plus grand marais du département après Lavours, au pied du Grand Colombier.

Mais depuis 2018, les acteurs engagés sur la restauration du site ont fait bien du chemin. Saules, buissons et bouleaux qui colonisaient le site ont été arrachés. Le cours du ruisseau, un temps modifié, a retrouvé son rôle indispensable. Plus de 8 km de fossés, sur les 22 km recensés par le conservatoire, créés pour drainer la zone, ont été bouchés. « Casser une zone humide, détruire la nature, c'est facile. La restaurer, c'est très compliqué et technique », souligne Sylvie Duret.

Au total, plus de 4 millions d'euros ont été nécessaires pour redonner vie au lieu. Ces derniers mois, de nombreux locaux et promeneurs venus de loin ont pu découvrir ou redécouvrir le marais, un temps tombé dans l'oubli.

Le début d'une nouvelle histoire, matérialisée par le cheminement sur pilotis créé par les volontaires du conservatoire. Soit un kilomètre environ en pleine nature, rappelant tout l'intérêt de préserver des coins trop longtemps dénigrés. « Améliorer les milieux, ça nous rend plus résilient aux changements climatiques déjà en cours », rappelle Louise Busi, en charge de la politique de la gestion de l'eau à la Direction départementale des territoires.

À l'horizon 2024, un parcours d'interprétation doté de panneaux d'informations en expliquera tout l'intérêt. De quoi se faire rejoindre des enjeux à la fois écologiques, touristiques et pédagogiques. Et plus si affinité

À l'image de la Dombes, le marais de Vaux prétend au <u>label international Ramsar</u>, récompensant et valorisant les plus belles zones humides d'Europe. La délégation nationale reçue dans l'Ain le 14 juillet devrait rendre son verdict début 2024.

